

STONE, Roger D. et HAMILTON, Eve. *Global Economies and the Environment : Toward Sustainable Rural Development in the Third World*. New York, Council on Foreign Press, 1991, 63 p.

José Havet

Volume 24, numéro 4, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703260ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703260ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Havet, J. (1993). Compte rendu de [STONE, Roger D. et HAMILTON, Eve. *Global Economies and the Environment : Toward Sustainable Rural Development in the Third World*. New York, Council on Foreign Press, 1991, 63 p.] *Études internationales*, 24(4), 905–907. <https://doi.org/10.7202/703260ar>

enjeu international et à évaluer l'efficacité du système. Défi de taille, mais qu'une habile trilogie thématique – processus de normalisation, institutions, rapports de puissances – permet, à notre avis, de relever avec succès.

La première partie donc, est consacrée à l'étude du contexte juridique, fondement même de toute la diplomatie environnementale. Cinq chapitres permettent de faire un survol de l'évolution du droit international en matière d'environnement et d'en analyser les forces et les faiblesses, de saisir la portée de l'influence des régimes internationaux dans ce domaine et, enfin, d'approfondir deux enjeux importants à l'aide d'études de cas : les cadres juridiques pour la protection des océans et le changement climatique.

Le deuxième thème principal de cet ouvrage porte sur trois grandes institutions internationales impliquées dans la gestion des problèmes environnementaux, soit les Nations Unies, la Banque mondiale et la Communauté européenne. Chacune de ces trois organisations est analysée et évaluée en rapport avec ses performances environnementales. Les conclusions font état d'une importante évolution structurelle particulièrement au sein des Nations Unies et de la Banque mondiale et d'un optimisme prudent quant aux perspectives. Le rôle de la Communauté européenne demeure cependant plus ambigu en raison des difficultés, bien connues d'ailleurs, qu'éprouvent les membres à s'entendre au niveau de la politique étrangère.

Enfin, la dernière partie aborde la problématique sous l'angle traditionnel de l'analyse politique : le pouvoir et les conflits d'intérêts. Après avoir traité des capacités, des limites et des faiblesses structurelles du système international, les auteurs tentent d'introduire l'«environnement» dans son environnement global où intérêts économiques, incapacités politiques, différences idéologiques, questions de justice et équité mondiales, spécificités culturelles, etc., se confrontent. Le résultat est une compréhension encore plus claire de la complexité des problèmes environnementaux internationaux et, par conséquent de leurs solutions.

Dans l'ensemble, les collaborateurs de cet ouvrage atteignent leur objectif et se maintiennent assez bien à l'intérieur du thème général, ce qui n'est pas toujours le cas dans ce genre de volume. Néanmoins, ce livre aurait été nettement enrichi par des références bibliographiques placées à la fin de chaque chapitre, par un système d'indexation comprenant les auteurs cités et aussi, peut-être, par quelques textes juridiques placés en annexe.

Thomas TESSIER

*Groupe d'études et de recherches sur
les politiques environnementales
Université Laval*

STONE, Roger D. et HAMILTON, Eve.
*Global Economics and the
Environment: Toward Sustainable
Rural Development in the Third
World*. New York, Council on
Foreign Press, 1991, 63 p.

Cette courte publication résume les idées discutées au cours d'un colloque organisé en 1991, à New York,

par le Council on Foreign Relations et le World Resources Institute. Ce colloque réunissait un mélange assez adéquatement équilibré de 38 représentants de divers types d'organisations impliquées dans le développement international au niveau mondial. Cet «équilibre adéquat» présentait cependant deux anomalies, la première étant que les représentants d'organisations américaines étaient surreprésentés (ce qui est explicable, voire logique, étant donné le contexte du colloque), la seconde que les chercheurs universitaires étaient, à une exception près, totalement absents. Il faut probablement établir une relation entre cette absence et la nature de cette publication. En effet, cette dernière doit être considérée comme plus politique que scientifique dans la mesure où le but de tout l'exercice intellectuel est de dégager un consensus. Le colloque de 1991, comme bien d'autres du même type, est présenté comme «un panel multidisciplinaire de spécialistes» (p. 8), ce qui n'est, en fait, que marginalement vrai : des colloques de ce type se donnent une image d'objectivité scientifique alors que leur but n'est ni de faire avancer la recherche, ni surtout de mettre l'accent sur des idées originales et prêtant à controverse, idées qui sont au cœur même de la démarche scientifique. De ce fait, tant le colloque de 1991 que la publication ont une fausse identité qui constitue leur principale faiblesse. Cependant, ceci n'implique nullement que le livre soit dénué d'intérêt.

La question centrale à laquelle il s'attaque est la suivante : comment les pays développés peuvent-ils aider les zones rurales du tiers-monde à at-

teindre un développement durable, et ce en considérant quatre domaines spécifiques d'intervention : la dette, le commerce, les investissements publics et les investissements privés. La réflexion se base sur trois présuppositions, à savoir, d'abord, que les priorités économiques et environnementales ne sont pas antagoniques, mais en réalité coincident ; ensuite, que c'est dans les zones rurales du tiers-monde que se joue l'essentiel de la lutte et contre la pauvreté et pour un développement durable ; finalement, que les politiques des pays développés ont des conséquences directes sur les zones rurales du tiers-monde.

Il serait fastidieux de résumer ici toutes les idées considérées dans le texte, en partie parce que celles-ci sont trop nombreuses et diverses, mais surtout parce qu'elles ne sont souvent qu'à peine effleurées. De ce fait, ce court texte est d'intérêt pour les non spécialistes et pour les étudiants, de quelque niveau qu'ils soient. Mais il est aussi, presque paradoxalement, d'intérêt pour les spécialistes parce qu'il dresse en peu de pages un tableau général fort complet de la problématique, ce qui peut être utile aux chercheurs, par exemple avant d'entreprendre une étude. En outre, le texte est émaillé de déclarations percutantes des participants(es) (dûment identifiés) au colloque, déclarations qui peuvent servir de bases de discussion dans des séminaires d'études.

Le livre est clair et bien rédigé. Si l'on ajoute à cela que l'approche se base sur des présuppositions constructives et louables et que l'accent est mis sur le rural, souvent négligé dans la littérature récente, on constatera que cette publication est d'une incon-

testable pertinence. Mais elle a aussi ses faiblesses. Il y a d'abord et surtout sa fausse identité scientifique qui peut, et même doit, gêner le lecteur. Ensuite, il y a le fait, certes impliqué par le titre de l'ouvrage, que la réflexion est strictement macroéconomique. Il va sans dire qu'une telle réflexion est d'une importance critique, mais l'une ou l'autre allusion au quotidien des paysans du tiers-monde auraient été fort bienvenues puisque c'est en dernière analyse ce quotidien-là qui doit être changé.

José HAVET

Département de sociologie
Université d'Ottawa

SUTER, Keith D. *Antarctica: Private Property or Public Heritage?* London (U.K.) and Leichhardt (Australia), Zed Books Ltd and Pluto Press, 1991, 223 p.

Les 39 États signataires du traité sur l'Antarctique convenaient, le 30 avril 1991, de soumettre l'exploitation des ressources minérales à un moratoire de 50 ans. C'était là répondre partiellement au vœu exprimé par Keith Suter dans *Antarctica: Private Property or Public Heritage?*, un livre courageux publié quelque temps auparavant, et qui analyse, en 12 courts chapitres, les aspects économiques, touristiques, environnementaux et politiques du continent.

Tout comme le titre, l'ensemble de l'ouvrage est accrocheur, mais jamais démagogique, incite à l'urgence d'agir, sans être accusateur ou moralisateur. Après avoir présenté, dans le chapitre introductif, les caractéristiques principales qui font de cet espace géographique un ensemble tout

à fait unique, Suter analyse le contenu juridique du traité initial de 1959 – reproduit *in extenso* en annexe –, un document prophétique, reconnaît-il, notamment pour avoir consacré l'idée d'une zone libre d'armes nucléaires, mais insuffisant à plus d'un titre, comme il s'emploiera à le démontrer avec beaucoup de conviction tout au long de sa vibrante plaidoirie.

Les chapitres 3 et 4 portent sur l'importance des ressources biologiques et minérales, de même que sur les documents juridiques auxquels elles ont donné lieu (Convention de 1980 sur la conservation des ressources biologiques et Convention de 1988 sur la réglementation des activités minières). À l'égard de cette dernière, l'auteur livre quelques pages très intéressantes qui expliquent le contexte politique dans lequel certains pays, dont la France et l'Australie, ont refusé d'apposer leur signature.

Suter montre ensuite comment des États non signataires, (tels le Sri Lanka, l'Inde et la Malaysia), ont agi, dans le cadre de l'ONU, pour mettre la question de l'Antarctique «à l'agenda international». Ces pays ont leur mot à dire, poursuit-il, même à l'extérieur du «club privé» des signataires.

Les principaux intéressés sont donc objet d'observation de la part de la communauté internationale, et l'auteur explique (chap. 6) comment la participation de certains États dans les affaires de l'Antarctique, notamment l'Afrique du Sud et la France à cause de leur politique nucléaire, a été sévèrement contestée.

Dans le domaine de l'environne-